

 Affaire suivie par la Direction des Ressources Humaines	Management de l'établissement FICHE DE POSTE	Référence : FE02-RH-005-V1 Version : 1 Date de révision max 4 ans : 09/2030 Date rédaction : 01/09/2026 Date modification : Date validation : 15/09/2026
--	--	--

MÉDIATEUR DE SANTÉ PAIR - ERAH

1. IDENTIFICATION ET ORGANISATION DU POSTE

- **Intitulé du poste** : Médiateur de Santé-Pair (MSP)
- **Affectation** : ERAH – Équipe Réseau d'Alternative à l'Hospitalisation
- **Site de rattachement** : Metz
- **Territoire d'intervention** : agglomération messine
- **Pôle** : Psychiatrie adulte ambulatoire
- **Quotité de travail** : Temps plein
- **Horaires** : 9h–17h, du lundi au vendredi
- **Type de contrat** : Contractuel de la Fonction publique hospitalière
- **Rémunération nette mensuelle sur la base d'un temps plein** : Rémunération selon les conditions statutaires en vigueur, sur la base de la grille indiciaire du grade d'animateur de la Fonction publique hospitalière
- **RTT** : 14 jours de RTT par an pour un exercice à temps plein
- **Prise en charge des frais de transport** : Prise en charge, selon les conditions réglementaires en vigueur, d'une partie des frais d'abonnement aux transports en commun et possibilité de bénéficier du forfait mobilités durables pour les déplacements domicile-travail effectués avec un mode de transport éligible
- **Mutuelle** : Pas de mutuelle proposée par l'établissement à ce jour
- **Restauration / self** : Self sur le site de Jury (à distance du service ERAH). Frais de repas en dehors de la résidence administrative : prise en charge des frais de repas engagés dans le cadre des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative, selon les conditions réglementaires et les règles applicables au sein de l'établissement.
- **Avantages CGOS** : Possibilité de constituer un dossier C.G.O.S et de bénéficier des prestations et offres proposées aux agents de la Fonction publique hospitalière. Les agents contractuels peuvent bénéficier du C.G.O.S, sans condition d'ancienneté, dans les établissements adhérents

PRESENTATION DU SERVICE ERAH

L'ERAH (Équipe Réseau d'Alternative à l'Hospitalisation) est un dispositif de psychiatrie ambulatoire proposant un accompagnement renforcé à des personnes vivant en logement accompagné ou autonome et présentant des troubles psychiques sévères.

Le dispositif vise notamment à :

- favoriser le maintien dans le logement dans des conditions adaptées ;
- soutenir le parcours de soins et l'accès à la santé ;
- prévenir les ruptures de suivi et les situations de crise ;
- soutenir l'autonomie et le pouvoir d'agir de la personne ;
- favoriser l'inclusion sociale et l'accès aux ressources de droit commun ;
- renforcer la coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

L'accompagnement est réalisé au plus près du milieu de vie de la personne, notamment à domicile. Il s'appuie sur un projet individualisé élaboré avec elle, régulièrement réévalué et articulant ses besoins, ses ressources, ses choix et ses objectifs de vie.

L'équipe de l'ERAH est pluriprofessionnelle et comprend notamment des infirmiers, un psychologue, un assistant de service social, un moniteur-éducateur et un Médiateur de Santé-Pair.

LA FONCTION DE MÉDIATEUR DE SANTÉ-PAIR



Management de l'établissement

FICHE DE POSTE

Référence : FE02-RH-005-V1

Version : 1

Le Médiateur de Santé-Pair est un professionnel pleinement intégré à l'équipe pluriprofessionnelle de l'ERAH.

Sa spécificité repose sur la mobilisation professionnelle de son expérience personnelle d'un trouble psychique et de son parcours de rétablissement.

Cette expertise expérientielle apporte un regard complémentaire aux approches cliniques, éducatives et sociales des autres professionnels.

Le MSP contribue ainsi à promouvoir une approche des soins et de l'accompagnement fondée sur l'espoir, l'autodétermination, le pouvoir d'agir, la participation de la personne aux décisions qui la concernent et l'inclusion dans la cité.

La fiche de poste définit les grandes orientations de sa fonction. Les missions sont amenées à évoluer progressivement au cours de la première année, en fonction de l'intégration du MSP dans l'équipe, de son expérience et de l'avancée de sa formation universitaire.

2. CADRE REGLEMENTAIRE DE REFERENCE

- Dispositif national des Médiateurs de Santé Pairs (CCOMS)
- L'article D. 1110-5 du Code de Santé Public, issu du décret n° 2017-816 du 5 mai 2017 (définition réglementaire de la médiation en santé).

3. POSITION DANS LA STRUCTURE

- **Relations hiérarchiques** : Médecin chef de pôle par délégation du chef d'établissement – direction des soins – encadrement
- **Relations fonctionnelles** :
 - équipe pluriprofessionnelle de l'ERAH ;
 - autres dispositifs du pôle de psychiatrie adulte ambulatoire ;
 - directions fonctionnelles ;
 - partenaires sanitaires, sociaux, médico-sociaux et associatifs ;
 - GEM, associations d'usagers et ressources de droit commun du territoire.

Le MSP exerce dans le respect du cadre institutionnel et est soumis, comme les autres professionnels de l'équipe, au secret professionnel partagé.

4. PROFIL RECHERCHÉ ET PREREQUIS

PRÉREQUIS

Le candidat :

- a été personnellement concerné par le vécu d'un trouble psychique et par un parcours de rétablissement en santé mentale ;
- dispose d'un recul suffisant sur son propre parcours lui permettant de mobiliser son expérience dans une posture professionnelle ;
- remplit les conditions permettant l'accès à la formation universitaire de Médiateur de Santé-Pair.

CONDITION D'ACCÈS À LA FORMATION

- Bac +2 ;
- ou
- Bac validé associé à des expériences professionnelles et/ou associatives permettant la constitution d'un dossier de validation des acquis professionnels auprès de l'université.



Management de l'établissement

FICHE DE POSTE

Référence : FE02-RH-005-V1

Version : 1

COMPÉTENCES ET QUALITÉS ATTENDUES

À la prise de poste, il n'est pas attendu du MSP une connaissance préalable approfondie du système de soins ou des outils professionnels de l'accompagnement en santé mentale. Ces compétences seront notamment développées au cours de sa formation.

Sont principalement recherchées :

- capacité à travailler en équipe ;
- écoute active ;
- empathie et non-jugement ;
- capacité à communiquer de manière adaptée, ouverte et non stigmatisante ;
- capacité à analyser ses propres réactions et sa posture ;
- capacité à prendre du recul sur son propre parcours ;
- patience ;
- capacité d'adaptation ;
- intérêt pour le travail partenarial et l'intervention dans le milieu de vie de la personne.
-

5. MISSIONS GÉNÉRALES LIÉES AU POSTE

Le Médiateur de Santé-Pair :

- favorise l'alliance entre les personnes accompagnées et les professionnels ;
- propose un soutien fondé sur la pair-aidance et une approche non stigmatisante ;
- mobilise son savoir expérientiel pour soutenir le processus de rétablissement ;
- favorise l'espoir, l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées ;
- contribue à faire entendre le point de vue et l'expérience des personnes concernées dans l'élaboration de leur accompagnement ;
- contribue à la diffusion de la culture du rétablissement et de la pair-aidance au sein de l'ERAH, du pôle et auprès des partenaires.

6. ACTIVITÉS PRINCIPALES

A LA PRISE DE POSTE

L'intégration dans les missions est progressive.

Le MSP est notamment amené à :

- participer en binôme à des entretiens et accompagnements, notamment au domicile ;
- aller à la rencontre des personnes accompagnées dans les différents temps formels et informels du dispositif ;
- participer aux accompagnements et actions collectives déjà proposés par l'ERAH ;
- intervenir dans les groupes ou ateliers en apportant une vision concrète du rétablissement ;
- participer aux réunions de l'équipe ;
- apporter un regard complémentaire dans la réflexion autour des situations accompagnées ;
- contribuer à faire entendre dans les réflexions d'équipe le point de vue issu de l'expérience des personnes concernées.

MISSIONS DÉVELOPPÉES PROGRESSIVEMENT

Après une période d'intégration et en fonction de l'expérience acquise, de l'avancée de la formation et de l'aisance du MSP dans ses fonctions, celui-ci pourra notamment :

- réaliser certains entretiens ou accompagnements en autonomie ;
- proposer et construire des accompagnements mobilisant spécifiquement son savoir expérientiel ;



Management de l'établissement

FICHE DE POSTE

Référence : FE02-RH-005-V1

Version : 1

- proposer des accompagnements individuels autour du rétablissement, de l'autodétermination ou du pouvoir d'agir ;
- concevoir et co-animer des groupes ou actions collectives ;
- participer à des actions de psychoéducation ;
- contribuer aux projets transversaux du pôle ;
- participer à des rencontres, journées professionnelles et colloques ;
- identifier les acteurs et ressources du territoire et développer des collaborations ;
- mener une veille sur la pair-aidance, le rétablissement, la réhabilitation psychosociale et les innovations en santé mentale.

7. DÉCLINAISON SPÉCIFIQUE À L'ERAH

Compte tenu des missions de l'ERAH et de son intervention dans le milieu de vie des personnes, le MSP occupe une place particulière dans l'accompagnement vers l'autonomie et le maintien dans le logement.

Il :

- mobilise son expérience du rétablissement pour soutenir l'espoir et les capacités d'agir de la personne ;
- intervient dans le milieu de vie en privilégiant une approche centrée sur les ressources, les choix, les aspirations et les objectifs de la personne ;
- soutient l'appropriation par la personne de son projet de soins et de son projet de vie ;
- accompagne l'identification et la mobilisation de ses ressources personnelles, familiales, sociales et communautaires ;
- contribue au développement de l'autonomie dans la vie quotidienne et dans le logement ;
- favorise l'inclusion sociale, citoyenne et l'accès aux ressources de proximité ;
- contribue, par le soutien par les pairs, au repérage des périodes de fragilité et à la mobilisation précoce des ressources adaptées ;
- développe les liens avec les GEM, associations d'usagers, groupes d'entraide et dispositifs de droit commun ;
- participe à la conception, à la co-animation et à l'évaluation d'actions collectives favorisant le rétablissement, l'autonomie et l'inclusion sociale ;
- contribue à diffuser une culture du rétablissement auprès des professionnels et partenaires de l'ERAH.

8. FORMATION

- La personne recrutée suivra parallèlement à son activité professionnelle la formation universitaire de Médiateur de Santé-Pair co-portée par l'Université Sorbonne Paris Nord et le CCOMS.
- **Prochaine promotion : février 2027.**
- Les coûts de formation ainsi que les frais afférents aux périodes de formation (déplacements, hébergement, etc.) sont pris en charge par l'employeur.
- L'organisation du temps de travail est adaptée afin de permettre le suivi de la formation.

9. CONDITIONS ET PARTICULARITÉS D'EXERCICE

- travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ;
- activité ambulatoire et mobile ;
- interventions fréquentes au domicile et dans le milieu de vie des personnes ;
- déplacements réguliers sur l'ensemble du territoire d'intervention de l'ERAH ;
- permis B fortement recommandé ;
- véhicules de service ;
- articulation permanente entre savoir expérientiel et posture professionnelle ;



Management de l'établissement

FICHE DE POSTE

Référence : FE02-RH-005-V1

Version : 1

- respect du secret professionnel partagé et des règles institutionnelles applicables à l'ensemble des professionnels ;
- participation aux réunions d'équipe et aux temps institutionnels ;
- participation aux actions partenariales avec les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et associatifs.

Adresse du site de rattachement : 24 rue de Tivoli – 57070 Metz

Accès en transports en commun : Accès par les lignes du réseau LE MET' desservant le quartier de Queuleu et le secteur Tivoli. Le site est accessible depuis la gare de Metz-Ville par les lignes de bus urbaines avec arrêt à proximité immédiate

VALIDATION DE LA FICHE DE POSTE

Rédacteur de la fiche de poste (Supérieur hiérarchique N+1, N+2) Date - identité	Validation Directeur fonctionnel Date - identité	Validation DRH Date - identité